



PRÉFET DE L'HERAULT

Direction régionale des affaires culturelles

Montpellier, le 4 février 2016

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Le préfet de l'Hérault

Affaire suivie par : Aurélie Harnéquaux

Téléphone : 04 67 02 35 41

Télécopie :

Courriel : aurelie.harnequaux@culture.gouv.fr

à

M. le Maire d'Agde

Objet : AGDE - Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Réf :

L'accord de l'État sur le projet d'AVAP est requis en application de l'article D642-9 du Code du patrimoine.

L'AVAP d'Agde concorde à l'obligation réglementaire de transformer les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en AVAP, mais également au souhait partagé de la commune et des services de l'État d'intégrer dans les espaces protégés le secteur de la Planèze, dont on affirme en plan la continuité d'une « coulée verte » des volcans à l'Hérault, de la réserve naturelle des étangs du Bagnas au fleuve, mais dont on regrette le mitage important de ses franges et l'extrémité ouest très fragile.

La transformation de la ZPPAUP d'Agde, mise en œuvre le 10/08/2004 et modifiée le 10/12/2008 (afin d'y soustraire 15 ha destinés à des équipements publics en secteur de la Planèze)

- concorde avec un bilan de la ZPPAUP qui a montré des points d'incohérence avec le POS (en matière de hauteur et d'implantation du bâti notamment) et des difficultés d'application,
- a toutefois repris de nombreux éléments d'analyse et réglementaires de la ZPPAUP, dont les qualités ont été reconnues,
- a intégré les projets urbains et de territoire, en cohérence avec le PLU mené en parallèle. Les justifications de la compatibilité des dispositions de l'AVAP avec le PADD ont été apportées.

Le projet d'AVAP s'appuie sur un diagnostic détaillé des éléments du bâti et du paysage et un diagnostic environnemental avec la prise en compte de toutes les facettes de la ville, « perle noire de la Méditerranée » en raison de sa pierre basaltique, mais aussi reconnue pour ses ports de pêche et de plaisance, sa station balnéaire, ses plaines agricoles traversées par le Canal du Midi, enfin son paysage marqué par d'anciens volcans.

Le projet se traduit par une réécriture totale du règlement et l'élaboration d'un nouveau document graphique élaboré en partenariat étroit avec l'architecte des bâtiments de France.

La mise en œuvre de cette servitude d'utilité publique donnera désormais la possibilité à la commune de maîtriser son territoire. Pour l'ensemble de ces raisons, et pour faire suite à l'avis favorable de la commission locale de l'AVAP du 29 janvier 2016 et à l'avis favorable du commissaire enquêteur du 23 décembre 2015, je donne mon accord au projet arrêté par délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2015.

Pour le Préfet du département
Le secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Jacob', with a stylized flourish at the end.

Olivier JACOB

Copies : STAP de l'HERAULT, aurelie.harnequaux@culture.gouv.fr
Sous-préfecture de Béziers, audrey.verdu@herault.gouv.fr
nicole.fontaine@herault.gouv.fr